

Sujet : [INTERNET] centrale solaire photovoltaïque LA DOMINELAIS

De : famille Hebrecht-Mesnagé <bois-barre@sfr.fr>

Date : 23/07/2021 20:11

Pour : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Return-Path: <bois-barre@sfr.fr>

Madame,
Monsieur,

En tant que citoyenne résidant dans une commune voisine du projet (Sainte Anne-sur-Vilaine) et en tant que botaniste, je tiens à vous faire part de ma grande déception de découvrir que les rares espaces naturels préservés dans notre région sont visés par des projets d'aménagement, et de surcroît par des projets tels que les centrales photovoltaïque qui pourraient être reportés sur des secteurs déjà aménagés (toitures en particulier).

Le projet de la Dominelais est tout à fait dommageable à la biodiversité, ce secteur de pelouses sèches, landes et dalles rocheuses abritant une végétation très spécifique et à forts enjeux floristiques. Les végétations des dalles rocheuses sont en outre désignées comme un habitat d'intérêt européen par la Directive "habitats, faune, flore" de 1992.

Les habitats naturels du site du projet abritent en effet une flore d'exception pour le secteur. Plusieurs plantes de fort enjeu patrimonial y ont été mises en évidence par les botanistes bénévoles du réseau du Conservatoire botanique national de Brest (CBN de Brest), lors d'une sortie organisée le samedi 29 mai de cette année sur la commune et que j'ai pu, par ailleurs, observer personnellement le 26 juin en allant me promener sur le site du projet et aux alentours. Parmi elles, on notera plus particulièrement le **Plantain caréné (*Plantago holosteum* var. *holosteum*) dont la découverte sur ce site constitue une première mention pour la Bretagne intérieure !** (Seule la variété littorale de la plante était connue dans la région sur le littoral.) Cette plante a été évaluée comme quasi menacée sur la liste rouge élaborée en 2015 pour la région Bretagne. Une seconde plante menacée dans la région, du fait de la rareté de ses habitats ou de leur dégradation, a également été observée sur le site du projet : il s'agit du **Scléranthe pérenne (*Scleranthus perennis* L.), dont les rares populations régionales sont, semble-t-il, encore plus fragiles** (la plante est évaluée comme vulnérable sur la liste rouge régionale).

Le projet est ainsi tout à fait incompatible avec la préservation de ces espaces naturels à fort enjeu de biodiversité, c'est pourquoi je porte un avis défavorable à sa poursuite, et espère qu'il pourra être reconsidéré pour tenir compte des enjeux mis en évidence et leur préservation durable.

Veuillez, agréer, Madame, monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.

Cécile MESNAGE